



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
ALLEE DE BELLEVUE – WEBUILD-NGE

Direction de l'espace public  
OK/OW/ASC/GG/ABA/JC  
Arrêté N° R 2022.335

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2521-2, L 2122-21 et L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, relative aux nouvelles conditions d'exercice du Contrôle de Légalité des Actes Administratifs,

Vu le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, de transport ou de distribution,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, la signalisation temporaire,

Vu les arrêtés municipaux n° R 2022.217 et R 2022.259 des 25 mai 2022 et 14 juin 2022,

Considérant la demande de prolongation d'arrêté du groupement d'entreprises WE BUILD-NGE GC 9 rue des trois sœurs 93420 Villepinte, relative à des travaux de sondage pour repérer un outil de forage, pour le compte pour le compte de la ligne 16 du Grand Paris Express,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté R 2022.217 sont prolongées jusqu'au 26 août 2022.

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre des arrêtés municipaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Clichy-sous-Bois,
- Monsieur le Commissaire de Police de Clichy/Montfermeil,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Clichy-sous-Bois,
- Direction de la Prévention, Sécurité et Tranquillité Publiques de Clichy-sous-Bois,
- Grand Paris Grand Est 11 Boulevard du Mont d'est 93160 Noisy-le-Grand,
- Mairie de Livry-Gargan 3 place François Mitterrand 93190 Livry-Gargan
- VEOLIA OTUS 40 rue de la Fosse Guérin 95200 Sarcelles,
- WE BUILD-NGE GC 9 rue des trois sœurs 93420 Villepinte.



Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 26 juillet 2022.

Le Maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
du présent acte reçu  
à la préfecture le : **01 AOUT 2022**

Affiché - Notifié le : **01 AOUT 2022**

Le fonctionnaire délégué

Philippe GUALITE



Le Maire,  
Ministre délégué,

Olivier KLEIN

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »